



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanep.eu

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 StephanePeu

 Stéphane Peu

 stephanep.eu

 stephanep.eu



Farid AID

Député suppléant
farid.aid.2014@gmail.com

« Aider les boulangers frappés par la hausse des prix de l'énergie »

Monsieur Stéphane Peu alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme sur la situation très préoccupante dans laquelle se trouvent de nombreux artisans-boulangers en raison notamment de la flambée des coûts de l'énergie.

Exclus pour la grande majorité à ce jour du bouclier tarifaire puisque leur compteur électrique dispose d'une puissance électrique supérieure à 36 kVa, les artisans-boulangers subissent de plein fouet la hausse du coût de l'énergie, les plongeant de facto dans des difficultés menaçant gravement la pérennité de leur activité.

Outre la flambée des coûts de l'énergie et celle des matières premières qui viennent renchérir leurs coûts de production, ils sont par ailleurs confrontés à une baisse sensible de leur chiffre d'affaires, conséquence de la crise du pouvoir d'achat qui oblige les ménages à limiter leur consommation.

Autant d'événements qui inquiètent fortement et légitimement ces artisans-boulangers, qui se sentent bien seuls face à leurs fournisseurs d'énergie et isolés devant leurs difficultés financières, ne pouvant compter pour l'heure, sur un appui de l'État.

M. le député est régulièrement interpellé par les artisans-boulangers de sa circonscription qui craignent de devoir baisser définitivement et rapidement leur rideau. C'est le cas, par exemple, d'un boulanger reçu en permanence parlementaire.

Propriétaire d'une boulangerie depuis 2009, il compte à ce jour 7 salariés. En une année son chiffre d'affaires a baissé de 30 000 eu-



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

*Permanence
parlementaire*

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 Stephane1peu

 Stéphane Peu

 stephanepeu

 stephanepeu.fr



Farid AID

Député suppléant

farid.aid.2014@gmail.com

ros. Une baisse directement liée à la crise du pouvoir d'achat de ses clients. Ces derniers ne sont pas moins nombreux – le nombre de baguettes qu'il vend tous les mois est resté constant- mais consommement moins.

Concomitamment à cette baisse de chiffre d'affaires, ce gérant a dû subir une augmentation des prix de ses matières premières. Ainsi : les prix du beurre et de sucre ont augmenté de 100% quand le prix de la farine a lui augmenté de 15%. En un an, le coût des matières premières a augmenté de 12 500 euros.

Son contrat avec son fournisseur d'énergie doit être renouvelé avant le 31 décembre. Titulaire d'un contrat à prix bloqué depuis 2 ans avec Total Energies, les factures annuelles d'énergie s'élevaient à près de 15 000 euros pour 96 500 kWh/an. Dans la perspective du renouvellement de son contrat, le gérant a donc effectué des devis avec l'ensemble des fournisseurs présents sur le marché. Il est désormais sur le point de signer avec Engie, le fournisseur proposant le tarif le moins cher, mais non sans inquiétude. Ainsi, la facture annuelle pour une consommation identique s'élèvera donc à 41 150 euros soit une augmentation de près de 280 %.

Les 7 salariés payés au SMIC sont indispensables pour garantir l'amplitude horaire de la boutique. Ouverte 6 jours sur 7, de 6h30 à 20h, cette boulangerie fournit également les collèges et les lycées des environs, elle livre aussi de nombreux restaurants. Si bien entendu, le gérant œuvre à la recherche d'une solution viable, ce n'est ni en augmentant de 10 centimes ses baguettes – il en vend 8 000 par mois- ni même en réorganisant la fabrication – en envisageant par exemple de produire les baguettes la nuit c'est-à-dire à un tarif électrique en heure creuse – que la survie de la boulangerie est garantie.

Sans aide gouvernementale et sans bouclier tarifaire efficace, cette boulangerie, comme de très nombreuses autres, est condamnée à court terme. Inscrite officiellement au patrimoine immatériel de l'Unesco depuis le 30 novembre dernier, la baguette est désormais gravement menacée tout comme les milliers d'emplois que sa fabrication nécessite.

M. le député souhaite que madame la Ministre se saisisse urgemment de ce sujet en procédant d'une part à un élargissement du bouclier tarifaire pour les artisans-boulangers, et d'autre part, en bâtissant des aides prenant en compte la situation particulière des artisans-boulangers.